

REMARQUES SUR LE CAHIER D'ACTEUR « SORTIR DU NUCLEAIRE »

Les rédacteurs du cahier d'acteur des « SORTIR DU NUCLEAIRE » ont visiblement été destinataires d'informations inexactes. RTE a donc souhaité apporter ses observations quant à certaines affirmations incorrectes.

1 – « Les deux débats seront menés séparément. »

Le choix de mener deux débats a été pris par la Commission nationale du débat public dans sa réunion du 2 mars 2005, dont voici quelques extraits :

« • considérant que l'objectif assigné à ce projet d'ouvrage selon le dossier de saisine (maintien de la sûreté de fonctionnement du système électrique français lors de la mise en service du troisième groupe de production d'électricité de la centrale de Flamanville) lui donne un caractère d'intérêt national, »

...

« • considérant les liens étroits entre ce projet et celui du réacteur « tête de série EPR » à Flamanville, »

« • mais considérant qu'il s'agit d'ouvrages distincts, soulevant des problématiques différentes, ayant des impacts différents et concernant des publics différents, »

« Le projet de ligne à très haute tension Cotentin – Maine doit faire l'objet d'un débat public, que la Commission nationale du débat public organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière. »

...

*« La Commission nationale du débat public assurera la cohérence entre ce débat public et celui portant sur le projet de centrale « tête de série EPR
- en leur donnant le moment venu un calendrier commun,
- en coordonnant leur organisation de façon à ce que la discussion sur l'opportunité des deux projets s'éclaire mutuellement. A cette fin, la CNDP établira par un suivi régulier la coordination de l'action des deux commissions particulières. »*

2 – « Ce site (Penly) a été longtemps favori parce que les couloirs de lignes existent déjà pour la sortie d'électricité »

La puissance du groupe de production Flamanville 3 représente l'équivalent de la capacité de transport d'un circuit à 400 000 volts. Quelle que soit sa localisation, son insertion dans le système électrique français modifierait de manière significative les transits sur le réseau et conduirait à saturer les marges disponibles sur un ou plusieurs ouvrages existants.

Dans le cas où l'EPR aurait été implanté à Penly, le raccordement était susceptible de renforcer les congestions déjà observées sur le réseau Nord-Est de la France. Des renforcements du réseau entre Lille et Dunkerque et entre Arras et Lille auraient été nécessaires pour lever ces contraintes.

3 – « L'étude de RTE ne remet pas en cause le modèle centralisé de production d'électricité qui méprise l'efficacité énergétique. »

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée par la loi, RTE doit « permettre le raccordement de tous les producteurs au réseau » et « garantir l'accès au réseau de manière non-discriminatoire ». Un projet émanant d'un producteur éolien, de cycle combiné au gaz, de biomasse... recevrait de RTE une réponse similaire.

Il appartient ensuite aux acteurs socio-économiques et aux pouvoirs publics de définir le type de solution qu'elles veulent mettre en œuvre (maîtrise de la demande, production locale, développement du réseau).

En tout état de cause, de nouvelles unités de production nécessitent le développement du réseau : les productions éoliennes seront construites assez loin des interconnexions existantes (off shore, ou en bord de mer), les productions thermiques (nucléaires, pétrole, charbon...) en bord de mer ou de rivières, les cycles combinés gaz à proximité des approvisionnement en gaz, les productions bois à proximité des forêts...

De nouvelles lignes électriques vont donc être nécessaires pour acheminer l'électricité vers les lieux de consommation. En Allemagne par exemple, 850 km de nouvelles lignes à 380 000 volts seront nécessaires dans les dix prochaines années pour insérer les fermes éoliennes prévues (en tout, 1 400 km de lignes haute et très haute tension, des postes de transformations, des systèmes de compensation).

Le développement de ces nouveaux équipements de production nécessitera donc l'extension des réseaux de transport d'électricité. Les lignes sont parfois perçues comme une gêne : soulignons qu'elles constituent aussi les vecteurs du développement durable.

4 – « À cela, il faut ajouter la construction des 400 à 900 pylônes ».

D'une longueur approximative de 150 km, la réalisation de la ligne Cotentin – Maine devrait nécessiter environ 300 pylônes.

5 – « Des représentants de RTE annoncent avoir obtenu 30% de plus. »

RTE ne comprend pas cette assertion. Il définit lui-même le coût de son projet. De qui pourrait-il « avoir obtenu 30% de plus » ?

Dans le cadre de sa mission de développement et d'exploitation du réseau public de transport, RTE a pour objectif d'assurer la meilleure insertion du réseau électrique dans l'environnement, à un coût économiquement acceptable pour les utilisateurs du réseau.

Pour exercer ses missions de service public, RTE dispose de recettes propres provenant des redevances d'accès au réseau de transport payées par les utilisateurs du réseau sur la base de tarifs publiés par les pouvoirs publics. Ces recettes servent à rémunérer son actionnaire, et sont réinvesties dans l'entretien et le développement du réseau. Le budget d'investissement est approuvé chaque année par la Commission de Régulation de l'Énergie.

6 – « Quant aux propriétaires et fermiers, ils n’auront des indemnités qu’une fois pour toutes. »

Dans le nouveau protocole signé par RTE avec les organisations professionnelles agricoles, l’indemnité correspondant à la gêne occasionnée aux exploitants par la présence de pylônes est versée tous les 9 ans. Le premier versement a lieu au moment de la construction de la ligne. La part due au propriétaire est calculée forfaitairement et versée en une seule fois. Les propriétaires – exploitants cumulent les 2 indemnités.

7 – Impact « sur le tourisme vert »

L’insertion paysagère de ses ouvrages est une préoccupation majeure de RTE, intégrée au cœur de son activité. L’entreprise est particulièrement attentive au cadre de vie des populations riveraines et aux impacts de l’ouvrage sur le patrimoine naturel, touristique et agricole des régions traversées.

Cela dit, RTE mesure la difficulté qu’il y aurait à masquer totalement l’infrastructure industrielle que constituerait la nouvelle ligne. Il ne s’agit pas de dire qu’une ligne ne se voit pas, mais que la longue expérience de RTE en matière d’implantation des ouvrages lui permet de réduire très nettement ses effets sur le paysage.

Dès le début d’un projet, RTE réalise des études environnementales et paysagères poussées qui lui permettent d’adapter l’ouvrage à son environnement, notamment par le choix du tracé de moindre impact ; en implantant les pylônes en lisière de forêt ou bosquet pour bénéficier du fond végétal qui permet de mieux confondre l’ouvrage dans son environnement ou, selon la topographie des lieux, à flanc de coteau pour les masquer au maximum... L’utilisation de photomontages, de montages vidéos ou bien l’application de techniques modernes de « réalité virtuelle » permettent de mieux appréhender la réalité future de l’ouvrage et ainsi de faciliter le choix progressif d’un passage de moindre impact.

Le choix du tracé de moindre impact est l’aboutissement d’une concertation importante avec les services de l’Etat, les élus, les associations locales, les acteurs socio-économiques et la profession agricole, qui permet de déterminer progressivement, avec ces acteurs locaux l’implantation de l’ouvrage. RTE a le souci d’expliquer et de mettre au point avec les acteurs de la concertation les mesures de réduction d’impact, de compensation et/ou d’accompagnement du projet, en vue de créer un bilan équilibré et une solution globale partagée.

Concernant le tourisme, aucune difficulté n’a été portée à la connaissance de RTE depuis la mise en service de la ligne Manuel – Domloup reliant le Cotentin à la région de Rennes. On peut d’ailleurs signaler qu’un golf et une base de loisir nautique se sont installés à proximité immédiate de la ligne, après sa construction.

8 – Impact « Sur la santé publique »

Dans le cadre du développement et de l’exploitation du réseau de transport d’électricité, RTE est en contact permanent avec des citoyens souhaitant être informés sur les effets éventuels des champs électromagnétiques.

Cette préoccupation est légitime et RTE, entreprise de service public, souhaite permettre à chacun d’accéder à l’état des connaissances actuelles dans ce domaine.

RTE applique la réglementation, basée sur la recommandation européenne du 12 juillet 1999, qui garantit « un niveau élevé de protection de la santé ». Au delà, RTE considère qu’il est de son devoir d’identifier les effets éventuels du fonctionnement de ses installations sur la santé de son personnel et de la

population, et de contribuer à l'acquisition des connaissances sur tout ce qui touche de près ou de loin à l'électricité ainsi qu'à l'information du public.

Après près de 30 ans de recherche, que sait-on ?

En 1979, Nancy Wertheimer, psychologue à Denver (USA), a soulevé la question des éventuels effets des champs magnétiques de très basse fréquence sur la santé.

Cette première publication a déclenché un questionnement scientifique sur la plus grande réflexion de santé environnementale de ces vingt dernières années : 120 expertises collectives dans le monde, plus de 100 millions d'euros investis dans la recherche.

Les études épidémiologiques

30 ans de recherches internationales ont permis de montrer qu'il n'y a :

- aucun effet sur les maladies cardio-vasculaires, dépressions, suicides, stérilités, fausse-couches...
- aucun effet sur le cancer (tumeur cérébrale, leucémie, ou autre) pour les adultes, en exposition résidentielle comme en exposition professionnelle ;
- aucun effet sur le cancer pour les enfants exposés à moins de 0,4 μ T en moyenne sur 24 heures.

Aucune étude n'a permis de mettre en évidence une association de cause à effet entre les champs électromagnétiques et les risques de leucémie chez l'enfant exposé à plus de 0,4 μ T en moyenne sur 24 heures. Certaines études épidémiologiques ont observé une association statistique mais leurs auteurs eux-mêmes sont très prudents quant à l'interprétation des résultats et s'interrogent sur des biais liés à d'autres facteurs environnementaux.

Face à ce bilan rassurant, RTE, dans une démarche de précaution, s'engage à :

- soutenir la recherche biomédicale dans le domaine, en coordination avec les organismes internationaux, en garantissant l'indépendance des chercheurs et en assurant la publication des résultats obtenus ;
- respecter les recommandations émises par les instances sanitaires françaises ou internationales et notamment la recommandation de la Commission Européenne ;
- informer régulièrement leurs employés, le public, les professions de santé et les médias en toute transparence des avancées de la recherche ;
- garantir la concertation avec les différents partenaires : pouvoirs publics, élus, associations et riverains.

Pour plus d'information, voir la brochure « Champs électromagnétiques de très basse fréquence ».

<http://www.debatpublic-thtcotentin-maine.org/bibliotheque/bibliotheque.html>

http://www.rte-france.com/htm/fr/envirnmt/envirnmt_pubs.jsp#pub_6

9 – « Sortir du gigantisme et du centralisme qui, par un mode de production, éloigné des lieux de consommation, entraîne toujours plus de couloirs de lignes THT »

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée par la loi, RTE doit « permettre le raccordement de tous les producteurs au réseau » et « garantir l'accès au réseau de manière non-discriminatoire ». Un projet émanant d'un producteur éolien, de cycle combiné au gaz, de biomasse... recevrait de RTE une réponse similaire.

Il appartient ensuite aux acteurs socio-économiques et aux pouvoirs publics de définir le type de solution qu'elles veulent mettre en œuvre (maîtrise de la demande, production locale, développement du réseau).

En tout état de cause, de nouvelles unités de production nécessitent le développement du réseau : les productions éoliennes seront construites assez loin des interconnexions existantes (off shore, ou en bord de mer), les productions thermiques (nucléaires, pétrole, charbon...) en bord de mer ou de rivières, les cycles combinés gaz à proximité des approvisionnement en gaz, les productions bois à proximité des forêts...

De nouvelles lignes électriques vont donc être nécessaires pour acheminer l'électricité vers les lieux de consommation. En Allemagne par exemple, 850 km de nouvelles lignes à 380 000 volts seront nécessaires dans les dix prochaines années pour insérer les fermes éoliennes prévues (en tout, 1 400 km de lignes haute et très haute tension, des postes de transformations, des systèmes de compensation).

Le développement de ces nouveaux équipements de production nécessitera donc l'extension des réseaux de transport d'électricité. Les lignes sont parfois perçues comme une gêne : soulignons qu'elles constituent aussi les vecteurs du développement durable.

10 – Privilégier l'efficacité énergétique et les économies d'énergie

Voir réponse précédente.